

Référence	<p>L'an deux mil vingt et un, le vingt du mois de juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni exceptionnellement au sein de la nouvelle salle polyvalente pendant le temps des travaux du Centre-ville et sans public, afin de respecter les règles sanitaires liées au risque COVID-19, sous la présidence de Monsieur Olivier TURPIN, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie provisoire conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Olivier TURPIN, Maire – Mélanie DAZIN-DESLANDES, Thierry MASQUELIER, Hélène HEROGUER, Philippe SIMOENS, Adjoints – Audrey VANHERSECKE, Thibault TISON, Sabrina WATRELOT, Valère CARETTE, Hélène HAVRET, Aimé DUQUENNE, Conseillers municipaux.</p> <p><u>Excusés</u> :</p> <p>Alexia GAILLET, qui donne pouvoir à Thierry MASQUELIER Jean-Claude HAUTCOEUR, qui donne pouvoir à Mélanie DAZIN-DESLANDES Jacques DURIEU, qui donne pouvoir à Philippe SIMOENS Isabelle DESCAMPS, qui donne pouvoir à Aimé DUQUENNE</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Mélanie DAZIN-DESLANDES</p> <p>DÉLIBÉRATION N°2021-32 – AFFAIRES SCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES – GARDERIES PÉRISCOLAIRES – APPROBATION DE NOUVEAUX TARIFS.</p>
2021/32	
Objet de la délibération	
Approbation de nouveaux tarifs pour les garderies périscolaires	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : 15 Présents : 11 Qui ont pris part au vote : 15	
Date de la convocation	
13 juillet 2021	
Vote	
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0	

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération n°2011-21, adoptée par le Conseil Municipal le 17 décembre 2011, et approuvant de nouveaux tarifs pour les garderies périscolaires, repris ci-dessous :

		Prix séance	Prix forfait*
Matin	7h30 – 8h00	1,00 €	16,00 €
Matin	8h00 – 8h50	1,50 €	23,00 €
Après-midi	16h30 – 17h15	1,50 €	23,00 €
Après-midi	17h15 – 18h00	1,50 €	23,00 €
Après-midi	18h00 – 18h30	1,00 €	16,00 €

*Le prix forfait se calcule sur un temps fixé entre deux périodes de vacances scolaires.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que ces tarifs sont appliqués à Gruson depuis le 1^{er} janvier 2012 et non pas évolués depuis.

Monsieur le Maire expose que compte tenu des dépenses, investissements et charges annuelles de la Ville dans ce service public, mais aussi de l'évolution des prix, il convient d'actualiser ces tarifs. Cette nécessité s'appuie également sur une demande de simplification des facturations de la part de notre prestataire de *Compte Familles, My Péri'school*.

Monsieur le Maire explique que des simulations ont été effectuées et qu'il en résulte la proposition de tarifs suivante :

		Prix séance
Matin	7h30 – 9h00	2,70 €
Après-midi	16h30 – 18h00	2,70 €
Après-midi	18h00 – 18h30	1,00 €

Monsieur le Maire explique que ces tarifs comprennent le goûter, qui est pris en charge par la Ville.

Monsieur le Maire précise que pour les familles composées de trois enfants et plus, le prix mensuel des frais de garderies de ce troisième enfant et des suivants sera minoré de 50 %.

Monsieur le Maire précise également que dans le but d'éviter des écarts trop importants entre la facturation actuelle et la facturation à venir, un plafond de 60 euros par mois, par enfant et par famille, ne pourra être dépassé.

Monsieur le Maire précise enfin qu'un tarif de 10 euros sera appliqué par enfant, par séance, pour tout retard acté après 18h30, heure de fin de garderie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par : **15** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- D'adopter les nouveaux tarifs de garderies périscolaires, selon le tableau repris ci-dessous :

		Prix séance
Matin	7h30 – 9h00	2,70 €
Après-midi	16h30 – 18h00	2,70 €
Après-midi	18h00 – 18h30	1,00 €

- De minorer de 50% le prix mensuel des frais de garderie à compter du troisième enfant d'une même famille,
- De plafonner les factures à 60 euros par mois, par enfant, par famille.
- De créer un tarif de 10 euros applicable par enfant, par séance, pour tout retard acté après 18h30, heure de fin de garderie.
- De maintenir les crédits et recettes nécessaires aux budgets 2021 et suivants.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les an, mois et jour susdits. Pour copie conforme.

Le Maire

Olivier TURPIN

